



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques
en Wallonie
Document d'accompagnement n°2 :
Fiche explicative de la mesure
1850

Direction Générale opérationnelle
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Agriculture / Prélèvements, crues et étiages des cours d'eau

Sous-thème(s) : Erosion / Inondation

Création de zones à inonder

1. Libellé de la mesure.

Plan PLUIES : création de zones à inonder sur des terres agricoles et forestières et de zones de rétention des eaux, en particulier sur les têtes de bassin. Mise en place d'une réglementation sur la servitude d'inondation.

2. Explicatif du libellé

Il s'agit de la mesure "fiche d'action n°3 – ARE&T 4" du Plan PLUIES.

3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure

Eviter les crues lors d'épisodes pluvieux exceptionnels et améliorer la capacité de stockage des zones le long des cours d'eau non navigables de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.